Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Monsieur Henri DINEUR
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 24690/2004-217 (corr. Mme. Ferreira da Silva)
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.197/s.381
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 33. Aménagement d'un phone-shop et pose de 2 enseignes lumineuses (régularisation). Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 24 novembre, sous référence, reçue le 29 novembre 2005, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 décembre 2005, sur l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison inscrite à l'inventaire (construite avant 1932) et située dans la zone de protection du n°10, rue Vanderschrick, classé comme monument. Elle porte sur la régularisation du changement d'affectation d'un rez-de-chaussée en phone-shop et des travaux relatifs à son aménagement ainsi qu'à sa signalétique : installation de 2 enseignes lumineuses (une parallèle et un perpendiculaire).

Si la Commission n'émet aucune objection sur le changement d'affectation, elle déplore que la situation antérieure aux récentes transformations ne soit aucunement documentée, rendant difficiles à la fois l'identification des travaux et leur évaluation. Elle peut donc difficilement se prononcer à leur propos.

En ce qui concerne les enseignes, elle ne s'y oppose pas, bien que l'absence d'un boîtier vitré aurait été davantage souhaitable pour l'enseigne parallèle, de même que son installation dans le plan de la façade, sous le bandeau, et non pas inclinée telle qu'actuellement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.